AVIS PUBLIC

ENTRÉE EN VIGUEUR DU PLAN DE GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES 2023-2030 DE LA MRC D'ABITIBI

AVIS PUBLIC est donné par la soussignée, Christine Meunier, de l'entrée en vigueur le 20 septembre 2023 du Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC d'Abitibi, conformément à la *Loi sur la qualité de l'environnement*. Ce plan est disponible pour consultation sur le site Internet de la MRC www.mrcabitibi.qc.ca.

Pour plus d'information, veuillez communiquer avec M. Philippe Angers chef d'équipe en aménagement et environnement :

Courriel : philippe.angers@mrcabitibi.qc.ca
Téléphone : 819 732-5356 poste 213

Donné et signé à Amos, ce 20 septembre 2023.

Christine Meunier
Directrice générale et secrétaire-trésorière

>1229981

CERTIFICAT DE PUBLICATION
(ARTICLE 420 DU CODE MUNICIPALE)

Je, soussigné Gérard Pétrin, directeur général et greffier-trésorier de la municipalité de Preissac, résidant au 770 avenue du lac à Preissac, certifie sous mon serment d'office que j'ai publié l'avis ci-annexé en affichant le nombre de copies nécessaires aux endroits désignés par le Conseil entre 13h et 13h30 heures le 21 ième jour du mois de septembre 2023.

En foi de quoi, je donne ce certificat, ce 21 ième jour du mois de septembre 2023.

Référence/Règlement

Règlement / 181 « édictant le Plan de gestion des matières résiduelles 2023-2030 de la MRC d'Abitibi».

Municipalité de Preissac

Gérard Pétrin

Directeur général et greffier-trésorier